

Communiqué n° 33 du 6 octobre 2021

ARBORICULTURE

LA ROUILLE SUR ABRICOTIERS

Des cas de rouille nous ont été signalés sur abricotiers. Cette maladie secondaire est causée par le champignon *Tranzchelia discolor*, la rouille du prunier, qui peut aussi infecter l'abricotier – surtout lors d'années comme 2021, avec un printemps pluvieux. Les infections ont lieu au printemps. Les symptômes se caractérisent par des petites taches jaunâtres sur la face supérieure des feuilles et l'apparition de pustules d'un brun-roux clair sur la face inférieure. Mal maîtrisée cette maladie peut entraîner la chute précoce des feuilles, ce qui peut affaiblir les arbres. Comme mesure prophylactique, il est recommandé de broyer les feuilles contaminées ou d'effectuer une application d'urée, car la dégradation des feuilles au sol détruit les spores. Aucun produit phytosanitaire n'est actuellement homologué contre la rouille sur abricotiers en Suisse. Toutefois, certains fongicides autorisés contre d'autres maladies ont une efficacité secondaire sur la rouille.

VITICULTURE

DROSOPHILA SUZUKII

La présence de pontes sur les échantillons du contrôle hebdomadaire est en augmentation (résultats des contrôles sur : <https://www.agrometeo.ch/viticulture/drosophila-pontes>). Une attention particulière doit être portée sur les cépages tardifs sensibles. Nous vous conseillons donc de rester vigilant en surveillant attentivement l'état sanitaire de vos cépages à maturité tardive.

- **Veillez à maintenir le vignoble dans son ensemble le plus propre possible** en limitant au maximum la présence de fruits abimés et de foyers de pourriture dans vos parcelles.
- **Ne restituez pas le marc dans le vignoble avant la fin des vendanges des spécialités tardives** car il est très attractif pour *Drosophila suzukii*.

Envisagez une application de kaolin sur les parcelles où plus de 2% de baies avec pontes a été observé et / ou sur les spécialités tardives touchées ces dernières années, particulièrement celles situées en zones sensibles (bordure de forêts, de vergers, d'arbres fruitiers ou de haies, parcelles ombragées, humides, cuvettes...)

FORMATION CONTINUE

Deux cours de formation continue se dérouleront prochainement :

- "Protection des eaux en viticulture de coteau" délai d'inscription : 10.11.2021
- "Obtenir son permis de traiter" délai d'inscription : 25.10.2021

Pour d'avantage d'informations, consultez le site [SCA - \[Zougrou/20210128d\] \(vs.ch\)](https://www.sca-vs.ch/20210128d)



BONNES PRATIQUES EN MATIERE DE PROTECTION DES UTILISATEUR-TRICE-S : NOUVEL OUTIL D'INFORMATION EN LIGNE

Une nouvelle boîte à outils en ligne vous permet d'accéder gratuitement à toutes les bonnes pratiques en matière de protection des utilisateur-trice-s de produits phytosanitaires afin de protéger votre santé, vos cultures et l'environnement. Le premier module dédié à la viticulture a été mis en ligne. Du nouveau contenu sera disponible à intervalles réguliers (fiches techniques, listes de contrôle, vidéos d'apprentissage et quiz).

url.agridea.ch/toolkit

<https://www.gutelandwirtschaftlichepraxis.ch/index.php?id=97>

Service cantonal de l'agriculture